

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria Amis du Tremplin Inc	Numéro de permis 2012208	Date d'inspection Le 20 février 2020	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le Tremplin		Numéro de téléphone (506) 394-3494	
Adresse 520 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.  
 -Les dossiers d'incidents sont utilisés, signés et chaque parent sont informés de l'incidents.  
 -Les consentements sont signés et déposés dans les dossiers des enfants.  
 - Les dossiers des enfants sont complet.  
 Les enfants étaient calmes et les éducatrices organisées et calmes.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 février 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Suzanne Sonier

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 février 2020

\_\_\_\_\_  
Date